

**De :** Pascal CHEVIT [...]

**Envoyé :** jeudi 7 septembre 2023

**À :** CNS <[CNS@sante.gouv.fr](mailto:CNS@sante.gouv.fr)>

**Cc :** [...]

**Objet :** POUR CONTRIBUTION : saisine de la CNS sur le projet de Stratégie nationale de santé 2023-2027 : réponse attendue d'ici le 7 septembre inclus : - collègue 4

Comme souhaité, je réagis, au nom du COMEDE, au projet de SNS élaboré par le ministère et transmis le 28 août dernier.

D'un point de vue général, l'étude -forcément un peu rapide- du texte laisse un goût mitigé : beaucoup de bonnes intentions, mais souvent de caractère très général, laissant sceptique sur les chances qu'elles puissent se traduire en actes

Pour ce qui nous concerne en particulier, j'avoue que je suis assez stupéfait et indigné de constater que sauf erreur, il n'y a rien ou peu s'en faut concernant les migrants ! Le terme n'apparaît pas en tant que tel (pas plus que celui d'exilé ou de réfugié), il est seulement fait allusion -par 2 fois- aux "phénomènes migratoires" ou aux personnes "en situation migratoire" ... pour le seul Outre-Mer ! À croire que cela n'existe pas en métropole...

Il est fait mention à 2 ou 3 reprises de l'interprétariat professionnel, mais comme en passant.

Et s'il est question de réformer en profondeur le financement de la santé, il n'y a rien concernant l'AME, la CSS ou plus généralement la prise en charge des soins des personnes ne bénéficiant pas de l'assurance maladie. Le terme de « concitoyen » utilisé à propos de ceux à qui il faut garantir l'accès aux soins est ambigu.

Nous savons bien que le contexte politique est sensible ; il rend d'autant plus nécessaire une prise de position claire et ferme du ministère chargé de la santé quant à l'impératif de garantir l'accès aux soins à toute personne se trouvant durablement sur le sol français...

Ces différents points pourraient être regroupés en un chapitre consacré aux personnes exilées, migrantes. Il serait sans doute mieux que les aspects spécifiques à cette population soient abordés dans chacun des chapitres du document la concernant. En tout état de cause, une stratégie nationale de santé qui -comme c'est le cas dans le projet- ferait l'impasse sur la santé des migrants serait inacceptable et perdrait beaucoup de sa crédibilité !

J'ajoute un point qui concerne les migrants, mais pas seulement les migrants : si le projet fait -à juste titre- la promotion de la médiation en santé, il n'est pas fait mention des médiateurs-pairs, dont on connaît pourtant l'intérêt.

[...]

**Pascal CHEVIT**



[www.comede.org](http://www.comede.org)

[désignation par l'Agence nationale de santé publique – Santé publique France]